

Le développement durable comme objectif : un impératif pour les PNR

Aline SALVAUDON¹ et Thierry TATON²

Conformément aux préconisations de l'IPBES, les changements transformateurs sont devenus une nécessité absolue pour éviter, ou du moins limiter, les effets de la crise socio-environnementale qui s'affirme un peu plus chaque jour au niveau planétaire. Ces changements profonds doivent être les produits de la transition écologique et ils ne peuvent être envisagés sans une réflexion globale sur les interrelations entre l'humain et le non humain, mais aussi sans une remise en question de nos valeurs et nos comportements, aussi bien collectifs qu'individuels. Ainsi, de nouveaux systèmes de pensée ou d'autres cadres conceptuels et méthodologiques sont nécessaires pour appréhender la complexité des enjeux socio-environnementaux et pour relever le défi d'inventer « une autre vie » sur un territoire donné.

L'écologie globale, comme champ scientifique partagé, amène à penser l'environnement de manière systémique et fonctionnelle afin d'aborder les questions dans toute leur complexité, à différentes échelles de temps et d'espace. Ceci est nécessaire pour éviter des visions trop sectorielles pouvant conduire à des perceptions faussées, ou du moins à des interprétations partielles des processus. L'écologie globale affiche aussi des objectifs opérationnels en proposant des résultats mobilisables, notamment dans l'aménagement du territoire ou de la gestion des ressources naturelles. Elle identifie l'ensemble des paramètres à même de poser les bases d'une gestion durable des ressources et des services que les systèmes socio-écologiques fournissent, de mieux appréhender et anticiper les risques et leurs conséquences, et *in fine*, de participer à l'amélioration de la qualité de vie des sociétés.

Le grand défi de l'écologie globale pourrait être résumé de la façon suivante: comment subvenir, de manière satisfaisante, aux besoins de plus de sept milliards d'êtres humains sur une planète, tout en respectant l'intégrité fonctionnelle des écosystèmes et leurs capacités d'adapta-

tion-évolution? Ces besoins s'expriment en termes d'alimentation, d'énergie, de bien-être et de sécurité... de développement durable.

Les Objectifs de développement durable (ODD) définissent 17 priorités pour un développement socialement équitable, sûr d'un point de vue environnemental, économiquement prospère, inclusif et prévisible à horizon 2030. Ils ont été adoptés en septembre 2015 par l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030. Ils prennent la suite des Objectifs du Millénaire, huit objectifs couvrant les grands enjeux humanitaires (réduction de la pauvreté, de la faim, des maladies, accès à l'éducation) qui étaient destinés aux pays en développement pour la période 2000-2015. Cet agenda de développement a permis d'avancer sur la réduction de la pauvreté et de la faim mais a montré ses limites en termes de réduction des inégalités et pêchait par manque de transversalité. Les ODD entendent dépasser ces écueils en s'attaquant aux grands défis mondiaux dans leur ensemble.

Le territoire du Parc naturel régional du Luberon est désigné par l'Unesco (Organisation des nations unies) en tant que membre du réseau des Réserves de biosphère depuis 1997, et en tant que Géoparc mondial depuis 2015. La mission des Réserves de biosphère (RB) pour la période 2015-2025 définie dans le Plan d'action de Lima consiste notamment à « *aider les États membres et les parties prenantes à atteindre les Objectifs de développement durable le plus rapidement possible grâce aux expériences du réseau mondial des RB, en particulier en explorant et testant des politiques, des technologies et des innovations favorisant la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles et la réduction et l'adaptation au changement climatique* »; en relevant du programme de l'Unesco, les Géoparcs mondiaux ont également à affirmer et à mettre en oeuvre une contribution forte pour satisfaire les ODD.

1. Parc naturel régional du Luberon - Responsable du pôle Biodiversité, Géologie et Ressources naturelles

2. Professeur à l'Université d'Aix-Marseille - Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE) - Président du Conseil scientifique du Parc naturel régional du Luberon

Le Conseil scientifique du PNRL approuve la déclinaison des enjeux locaux et l'intégration de la nouvelle charte du parc dans le cadre des Objectifs de développement durable de l'ONU. Ceux-ci sont un cadre de réflexion très pertinent à l'échelle internationale, et méritent d'être affichés et mis en valeur (comme les objectifs de développement durables définis par l'Union européenne).

Les actions du Parc, du Geoparc mondial et de la Réserve de biosphère Luberon-Lure concernent particulièrement la mise en oeuvre de onze des 17 ODD concernés par 3 objectifs portant sur la santé des écosystèmes, qui est un prérequis pour assurer les besoins vitaux de la société, et à un autre niveau, garantir le développement économique.

ODD relatifs à la santé des écosystèmes :

6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

ODD relatifs aux besoins de la société humaine :

2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
3. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges.
4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place,

à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

ODD relatifs aux activités économiques :

8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
12. Établir des modes de consommation et de production durables.

Quelques exemples d'actions du parc qui contribuent à la mise oeuvre concrète des ODD sur le territoire Luberon-Lure :

- Le plan de gestion stratégique des zones humides et les actions du programme « Économisons l'eau » contribuent à l'ODD 6.

- La conservation de variétés fruitières anciennes à La Thomassine, l'opération « de la ferme à ta cantine », la création d'une Zone agricole protégée de près de 8 000 ha dans la plaine de Durance et plus largement le Programme alimentaire territorial contribuent à l'ODD 2.

- Le regroupement de 500 propriétaires forestiers en associations permettant la gestion durable de 3 300 ha boisés contribue à l'ODD 15, comme évidemment les actions de préservation et de gestion des 40 000 ha désignés sites Natura 2000 et animés par le PNRL ou le programme de conservation du Vautour percnoptère, espèce en danger au niveau mondial.

- Le conseil en économie d'énergie et l'extinction totale ou partielle de l'éclairage public concernent 46 communes du parc, ce qui contribue aux ODD 7 et 13.

- Le programme scolaire d'éducation à l'environnement, qui touche plus d'une centaine de classes par an, met en oeuvre l'ODD 4.

Les exemples seraient encore nombreux !

En conclusion de cet éditorial et dans la perspective de révision d'une charte ou de toutes formes de projet de société, il paraît clair que les ODD fixent le cadre des ambitions territoriales pour un futur encore plus souhaitable que soutenable.